

BUREAU COMMUNAUTAIRE N°3/2025

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 01 septembre 2025 à 10 heures 00 minutes
Pôle des Services Publics de Vic en Bigorre

Quorum : 5

Présents :

DINTRANS Louis, DUBERTRAND Roland, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, MAISONNEUVE Robert, NADAL Jean, RÉ Frédéric, THIRAULT Véronique

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

CURDI Jean-Pierre

Secrétaire de séance : THIRAULT Véronique

Président de séance : RÉ Frédéric

| N° | Objet | Annexes |
|----------------------|---|---------|
| | Désignation secrétaire de séance | |
| FINANCES | | |
| 1.1 | Travaux sur bâtiments scolaires – École de Tostat – Demandes programmation subventions 2025 - Approbation modification du plan de financement et demande de FAR 2025 | |
| 1.2 | Travaux sur bâtiments communautaires – Habitat inclusif de Rabastens de Bigorre – Demande programmation subvention 2025 amélioration des conditions thermiques – Approbation plan de financement et demande CNSA 2025 | |
| 1.3 | Travaux sur bâtiments – Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre – Marché de rénovation des installations électriques – Approbation choix de l'entreprise | |
| 1.4 | Travaux sur bâtiments – Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre – Création d'un poste de transformation | |
| 1.5 | CCAM – Approbation cession matériel roulant via la plateforme de vente aux enchères Agorastore | |
| ENVIRONNEMENT | | |
| 2.1 | Pôle Environnement CCAM – Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets – Convention relative à la collecte des articles de bricolage et de jardin CCAM – Approbation signature nouveau contrat | ✓ |

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS SCOLAIRES – ÉCOLE DE TOSTAT – DEMANDES PROGRAMMATION SUBVENTIONS 2025 - APPROBATION MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE FAR 2025

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Il rappelle également la délibération du Bureau Communautaire de la CCAM n°DEL20241126_9-DE du 26 novembre 2024 approuvant le plan de financement et la demande de subvention du programme de travaux relatifs à la rénovation de l'école de Tostat au titre du Fonds Vert.

Or, en raison de l'aide accordée par l'Etat au titre du Fonds Vert, d'un montant de 100.000,00 € au lieu des 136.000,00 € initialement sollicités, Monsieur le Président propose de solliciter le Département des Hautes-Pyrénées pour l'octroi d'une aide complémentaire au titre du FAR comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

| | | |
|---|---------------------|-------------|
| Etat (Fonds Vert) | 100 000,00 € | 58,82 % |
| Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées | 19 000,00 € | 11,18 % |
| Autofinancement | 51 000,00 € | 30 % |
| TOTAL | 170 000,00 € | 100% |

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

↳ confirmer le programme de travaux tel que présenté à lui et confirmer l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 170.000,00,00 € HT pour l'année 2025 ;

↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible sur le projet de rénovation de l'école de Tostat au titre du **Fonds d'Aménagement Rural 2025** ;

↳ demander à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;

↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce du marché et tout document afférents à ce dossier ;

↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES – HABITAT INCLUSIF DE RABASTENS DE BIGORRE – DEMANDE PROGRAMMATION SUBVENTION 2025 AMÉLIORATION DES CONDITIONS THERMIQUES - APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE CNSA 2025

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que la Communauté de Communes Adour Madiran a réalisé la création de logements inclusif en 2019/2020 sis à proximité de l'EPHAD Curies Sembres de Rabastens de Bigorre et partageant les locaux avec le pôle enfance.

Il s'agit de 9 logements inclusifs sur 2 étages envisagés comme solution de logement pour les personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. Il s'agit d'une alternative entre la vie à domicile et la vie en établissement. Les locataires disposent d'un espace de vie privatif dont les équipements ont été conçus pour s'adapter au handicap et d'une grande salle de convivialité et d'une cuisine au rez-de-chaussée visant à favoriser l'échange et le lien social entre résidents.

Cette opération a permis la création d'un véritable pôle Intergénérationnel bénéficiant de tous les services requis.

Ainsi, la proximité du groupe médical, du SSIAD, du pôle Enfance Jeunesse, des équipements sportifs et des commerces du centre-ville répond aux besoins de santé et de socialisation de toute personne dépendante.

Après 5 ans de fonctionnement, le projet est maintenant d'équiper la totalité des logements avec un système de pompe à chaleur autonome dans la pièce principale. Ainsi, chaque locataire pourra gérer la température intérieure en fonction de son besoin.

Ce système de pompe à chaleur permettra aux résidents un meilleur ressenti tant en hiver qu'en été. L'objectif est que les travaux soient réalisés à l'automne 2025 pour permettre aux résidents de bénéficier de ce nouvel équipement le plus rapidement possible.

Le Département des Hautes-Pyrénées a informé les propriétaires et gestionnaires d'habitats inclusifs pour personnes âgées et handicapées du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) afin de financer des travaux d'investissement dans les **habitats inclusifs pour personnes âgées ET pour personnes handicapées**.

En 2025, la CNSA mobilise deux types de fonds :

- Ceux issus de son Plan d'Aide à l'investissement pour le secteur **des personnes âgées** ;
- Ceux issus du fonds d'appui à la transformation de l'offre à destination **de personnes en situation de handicap**.

Les types de travaux éligibles sont :

- **La réhabilitation** du bâti, des logements individuels, des espaces partagés. Cela peut concerner notamment : le changement des menuiseries, réfection des façades ou toiture, ravalement, rénovation énergétique, climatisation, ...
- **L'accessibilité** des salles d'eau, toilettes, cuisine, ... et tout ce qui est nécessaire à la circulation (supports de barres amovibles, rampe d'accès), l'installation d'un ascenseur, ...
- **Les solutions connectées ou technologiques solidaires du bâti**, comme par exemple : capteurs de mouvement, domotique, chemins lumineux, éclairage adapté...

La Communauté de Communes Adour Madiran souhaite s'inscrire dans cet AMI pour réaliser les travaux d'installation d'une pompe à chaleur.

Le montant global estimé des travaux est de 36.308,05 € HT.

Monsieur le Président propose de faire une demande auprès du Conseil Départemental pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 36.308,05 € HT comme exposé ci-dessous.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

| | | |
|---------------------------------|-----------------------|-------------|
| Conseil départemental 65 - CNSA | 18.154,00 € | 50% |
| Autofinancement | 18.154,05 € | 50% |
| Total | 36.308,05 € HT | 100% |

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ↳ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et confirmer l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 36.308,05 € HT pour l'année 2025 ;
- ↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible sur le projet au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ;
- ↳ demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;
- ↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce du marché et tout document afférents à ce dossier ;
- ↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Travaux sur bâtiments - Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre - Marché de rénovation des installations électriques - Approbation choix de l'entreprise

| |
|---|
| TRAVAUX SUR BÂTIMENTS – PARC DU VAL D'ADOUR DE RABASTENS DE BIGORRE – MARCHÉ DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – APPROBATION CHOIX DE L'ENTREPRISE |
|---|

Monsieur le Président rappelle au bureau communautaire le projet de rénovation des installations électriques du Parc du Val d'Adour à Rabastens de Bigorre.

L'objectif des travaux est de séparer les abonnements électriques en fonction des utilisateurs et de mettre aux normes les installations présentes sur le site :

- distribution électrique entre les différentes entités,
- mise en sécurité du site (alarme incendie, éclairage sécurité, ...),
- mise aux normes des installation intérieures,
- mise aux normes des installation extérieures.

- ♦ Le maître d'œuvre a fait une estimation des travaux à 300.000,00 € HT.
- ♦ La remise des offres était fixée au 1^{er} août 2025 à 12h.
- ♦ La consultation était composée d'un lot unique et 3 offres d'entreprises ont été reçues.

- ♦ Les critères d'attribution des offres étaient :

| | |
|----------------------|-----|
| Prix des prestations | 50% |
| Valeur technique | 50% |

La Commission d'Appel d'Offres de la CCAM réunie le 29 août 2025 propose au bureau communautaire de retenir l'entreprise suivante :

| Lot | Nom du lot | Entreprise | |
|-----|-----------------------|--------------|--------------|
| 1 | Rénovation électrique | BAJON-ANDRÈS | |
| | | Total HT | 269.369,30 € |
| | | TVA | 53.874,00 € |
| | | Total TTC | 323.243,00 € |

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ↳ valider la proposition de la commission d'appel d'offre pour le choix de l'entreprise listée ci-dessus ;
- ↳ notifier aux entreprises les choix du bureau communautaire ;
- ↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce du marché et tout document afférents à ce dossier ;
- ↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Travaux sur bâtiments - Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre - Création d'un poste de transformation

| |
|--|
| <p>TRAVAUX SUR BÂTIMENTS – PARC DU VAL D'ADOUR DE RABASTENS DE BIGORRE – MARCHÉ DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – CRÉATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION</p> |
|--|

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que la Communauté de Communes Adour Madiran a lancé l'opération de rénovation du Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre.

Le programme de travaux a été défini avec plusieurs partenaires dont le **Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65)**.

Pour rappel, l'objectif des travaux est de séparer les abonnements électriques en fonction des utilisateurs et de mettre aux normes les installations présentes sur le site.

Pour ce faire, il faut créer un poste de transformation de type PAC 3UF - 400Kva - Ral 6003 vert olive – P28 « Marché aux Bestiaux ».

Cette extension servira à alimenter trois tarifs C4 appartenant à la Communauté de Communes Adour Madiran sur le site du marché aux bestiaux de Rabastens de Bigorre depuis ce nouveau poste.

Monsieur le Président indique en outre que la Communauté de Communes Adour Madiran a été retenue pour l'année 2025 sur le programme « FACE-Extension 2025 », arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 110.000,00€ selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| | |
|-------------------|---------------------|
| Fonds libres | 11.000,00 € |
| Participation SDE | 99.000,00 € |
| Total | 110.000,00 € |

La part communautaire est mobilisée sur ses fonds libres.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

↳ approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées ;

↳ s'engager à verser la somme de 11.000,00 € au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la Communauté de Communes Adour Madiran ;

↳ préciser que la contribution définitive de la Communauté de Communes Adour Madiran sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec le Bureau Communautaire ;

↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce du marché et tout document afférents à ce dossier ;

↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - CCAM - Approbation cession matériel roulant via la plateforme de vente aux enchères Agorastore

| |
|--|
| CCAM – APPROBATION CESSIION MATÉRIEL ROULANT VIA LA PLATEFORME DE VENTE AUX ENCHÈRES AGORASTORE |
|--|

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire la délibération de la CCAM n°DEL20250205_2B-DE du 05 février 2025 portant adhésion de la Communauté de Communes Adour Madiran à la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE au 10 février 2025.

La Communauté de Communes Adour Madiran a alors mis en vente 2 matériels roulants qui n'étaient plus utilisés par les services :

1- Véhicule bus scolaire Jonckheere du 15 Janvier 2018

Ce matériel était utilisé pour le ramassage scolaire intra-muros de Vic en Bigorre et cette prestation a été externalisée suite au départ à la retraite du chauffeur.

| Date mise en vente | Date fin enchères | Mise à prix | Enchère finale TTC | Nom acheteur |
|--------------------|--------------------|-------------|--------------------|---------------------------------|
| 11/03/2025 | 18/03/2025 à 16h00 | 7.000,00 € | 18.735,00 € | F.H.U. ANIK Stanislaw Slodyczka |

2- Véhicule nacelle VL

Ce matériel ne répondait plus aux normes françaises et il était nécessaire de réaliser des travaux importants dont le coût est estimé à 2.000,00 € sans la main d'œuvre.

| Date mise en vente | Date fin enchères | Mise à prix | Enchère finale TTC | Nom acheteur |
|--------------------|--------------------|-------------|--------------------|--------------|
| 10/06/2025 | 19/06/2025 à 16h00 | 1.500,00 € | 2.494,00 € | MERIDIAN LTD |

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ✍ autoriser la vente des deux biens décrits dans les tableaux supra ;
- ✍ dire que les acquéreurs prennent possession des biens en l'état où ils se trouvent le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit ;
- ✍ dire que la recette est inscrite au budget principal de la CCAM de l'année en cours ;
- ✍ autoriser la mise à jour de l'inventaire comptable et physique de la CCAM après la vente desdits matériels ;
- ✍ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce du marché et tout document afférents à ce dossier ;
- ✍ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Pôle Environnement CCAM - Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets - Convention relative à la collecte des articles de bricolage et de jardin CCAM - Approbation signature nouveau contrat

PÔLE ENVIRONNEMENT CCAM – SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS - CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN – APPROBATION SIGNATURE NOUVEAU CONTRAT

Monsieur le Président rappelle les tonnages de déchets collectés dans le réseau des 4 déchetteries de la collectivité et notamment les encombrants : plus de 1600 T en 2024. Ce flux contient aujourd'hui des éléments qui peuvent être triés et recyclés.

Pour améliorer la gestion de ces déchets, le bureau et le conseil communautaire ont délibéré en 2024 à la faveur de la contractualisation avec plusieurs éco-organismes en vue de déployer sur les déchetteries de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur, dont celle qui concerne les articles de bricolage et jardinage non thermiques (ABJ non th).

Pour mémoire, traduit à l'article L 541-10-1 alinéa 14° du code de l'environnement, la filière à responsabilité élargie du producteur signifie que la prévention et la gestion des déchets des articles de bricolage et jardinage doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement en adhérant à un éco-organisme agréé

par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

En l'occurrence, ECOMAISON est l'éco-organisme agréé avec lequel la CCAM a contractualisé initialement pour la mise en place de la filière de tri des ABJ non th. Depuis, un nouvel éco-organisme est apparu dans le paysage de cette filière : VALOBAT. Aussi, pour continuer à collecter ces articles en déchetterie et percevoir un soutien matériel, technique et financier, il s'agit de co-signer un nouveau contrat tripartite : ECOMAISON – VALOBAT- CCAM.

Pour information, 41,54 T est la quantité de déchets d'ameublement, de jeux et jouets et d'articles de bricolage et jardinage non thermiques, qui ont été collectés simultanément lors du dernier trimestre. Autant de déchets déviés de la benne à encombrants.

Aussi,
Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Le Bureau Communautaire, après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité des membres présents, décide de :

↳ approuver le nouveau contrat de collecte séparée des articles de bricolage et de jardin non thermiques ci-annexée, à compter du premier jour du mois suivant la date de signature et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2027 ;

↳ autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et annexes et toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier ;

↳ mandater Monsieur le Président à l'effet d'entreprendre toute démarche et à prendre toute disposition pour l'exécution du présent projet de délibération ;

↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Vic en Bigorre, le 1er septembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique THIRAULT

Frédéric RÉ